

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 174 MAI-JUIN 2005

H U M E U R D E B L É FINANCIÈREMENT UBUESQUE

La fin de la campagne céréalière (30/06) approche et l'Union européenne devrait se retrouver à cette date avec un niveau de stocks extrêmement élevé : 61,4 millions de tonnes toutes céréales, contre 38,1Mt au 30 juin 2004. De ce fait, malgré des prévisions de production 2005 plus normales (261 Mt) que celles, exceptionnelles, de 2004 (285 Mt), l'UE devrait avoir à vendre la campagne prochaine les mêmes volumes que cette année.

Pour que les prix européens remontent des profondeurs, il faut que la Commission européenne réagisse davantage à la chute du dollar et utilise autant qu'il le faut les restitutions (aides à l'exportation) autorisées par les accords actuels de l'OMC. Ce n'est pas en effet le niveau du prix mondial

du blé qui rend difficile les exportations européennes -exprimé en \$, il est satisfaisant- mais la valeur même du dollar.

Il n'est plus possible que la Commission européenne se comporte comme elle l'a fait cette campagne, prenant des décisions qui, le 31 mars dernier, sont allées jusqu'à l'ubuesque. Ce jour-là, elle a accordé des restitutions pour exporter 154 000 t de blé à partir du marché libre, avec un montant de maximum de 3,9 €/t. Pour 0,1 €/t, soit 4 €/t, il aurait été possible d'alléger le marché de 146 000 t supplémentaires. Dans le même temps, la Commission décidait d'exporter 20 000t des stocks publics d'Europe centrale à un coût de 20 €/t pour les finances européennes ...

MARCHÉS

LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE FRANÇAISE POUSSE SES FEUX EN CHINE

À l'initiative de son organisme interprofessionnel France Export Céréales, la filière céréalière française s'est beaucoup activée en Chine en avril.

Un séminaire sur l'orge brassicole française a été organisé à l'intention des malteurs et brasseurs chinois, au cours duquel, notamment, Malteurs de France et de l'Institut français de la malterie et de la brasserie ont traité de l'évolution qualitative de notre production par rapport aux besoins chinois. Un autre séminaire, consacré au blé, a été organisé à l'intention de directeurs de moulins et de leurs chefs meuniers. Les résultats d'essais réalisés localement en décembre 2004 sur 300 tonnes de blé français y ont été présentés. Ils ont mis à nouveau en valeur les aptitudes du blé français à répondre aux exigences technologiques de la meunerie chinoise pour une gamme variée de produits (nouilles, pain-vapeur, pâtisserie, etc.).

En coorganisant le séminaire blé avec France Export Céréales, la Centrale d'achats publics COFCO, unique importateur de blé en Chine, a confirmé son intérêt pour les origines françaises. Deux semaines plus tard, à l'occasion du voyage en Chine du Premier Ministre et du ministre de l'Agriculture français, elle signait d'ailleurs un engagement d'achat de 500 000 tonnes de blé avec France Export Céréales. Dans le même temps un accord était également signé avec SINOGRAIN, l'Office des céréales, pour des actions de coopération visant à améliorer la gestion du stockage des grains en Chine.

DE L'ORGE DE BRASSERIE FRANÇAISE EXPORTÉE EN BOÎTES

Du fait de la hausse du fret, l'orge de brasserie française est fortement handicapée cette année sur le marché chinois par rapport à la concurrence australienne, compte tenu des distances. Des contrats d'orge française d'un montant total de 100 000 tonnes étaient cependant en cours d'exécution il y a peu, d'une part parce que les récoltes australiennes sont inférieures à ce qui était prévu, d'autre part, parce que certains opérateurs (Senalia à Rouen, Soufflet dans l'Aube) ont mis en place un mode de transport par conteneurs peu coûteux.

Les conteneurs ne coûtent pas cher. D'abord parce qu'ils

servent avant tout à l'importation de produits industriels chinois et, en général, repartent vides vers la Chine. Ensuite, parce que les volumes à livrer sont relativement peu élevés, comme c'est en général le cas avec les contrats d'exportation d'orge de brasserie. Ils n'exigent donc pas un nombre de conteneurs excédant les disponibilités ci-dessus. Quant aux tarifs des bateaux porte-conteneurs, de type omnibus, ils n'ont rien à voir avec ceux, actuellement très élevés, des vraquiers.

Les malteries chinoises étant proches des côtes, l'idéal serait que les conteneurs puissent y être acheminés directement au lieu d'être vidés au port, comme aujourd'hui. C'est l'une des améliorations de la chaîne logistique susceptibles de résulter de l'accord de coopération passé entre France Export Céréales et SINOGRAIN, l'Office chinois des Céréales.

POLITIQUE AGRICOLE

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE : NE PLUS DISCRIMINER LES SOCIÉTÉS

Présentant son projet de loi d'orientation devant le Conseil Economique et Social, le ministre de l'Agriculture a affirmé que dans les sociétés agricoles, les plafonds d'aide devraient être déterminées en fonction du nombre d'associés-exploitants.

Pour que cette extension du principe de transparence s'applique pleinement, il est nécessaire que, dans les EARL et sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA), le plafond de chiffres d'affaires pris en compte pour l'exonération des plus-values soit multiplié par le nombre d'associés exploitants. Ce n'est possible actuellement que dans les GAEC. Il faut également multiplier le plafonds de déduction pour aléas/investissement par le nombre d'associés exploitants lorsque des agriculteurs travaillent en SCEA. Cette règle existe déjà pour les GAEC et EARL. En ce qui concerne cette DPA, il serait plus judicieux encore de créer une formule de Caisse pour Aléas, qui, grâce à son niveau de dotation -jusqu'à 100% des ventes de l'exploitation- et grâce à sa souplesse -elle se gèrerait sur la carrière des agriculteurs- aurait une efficacité maximale.

Enfin, il ne serait pas cohérent que le seuil de déclenchement du contrôle des structures reste le même pour l'exploitation de plusieurs agriculteurs associés que pour une exploitation individuelle.



AGPB

CÉRÉALIER DE FRANCE

QUELLE FISCALITÉ POUR LE BIOÉTHANOL APRÈS 2007 ?

De 2005 à 2010, il devrait se réaliser 520 à 540 millions d'€ d'investissements en France pour la production de bioéthanol. Notre régime d'exonération fiscale partielle des biocarburants n'étant stabilisé que jusqu'en 2007, la question se pose de savoir comment il devra évoluer ensuite.

L'on ne saurait procéder en gelant l'enveloppe actuelle de défiscalisation et en divisant son montant par le volume de production, qui sera croissant. Comme le veut la réglementation européenne, il faudra prendre en compte l'évolution des écarts entre les prix de revient respectifs des biocarburants et des carburants conventionnels auxquels ils se substituent. A prix de revient constant de ces derniers, les exonérations fiscales devraient donc baisser en fonction des augmentations de productivité des filières de biocarburants. Il faudra également tenir compte, s'ils persistent, des surcoûts qu'entraîne pour les distributeurs de carburants indépendants la quasi-impossibilité de se procurer en France les bases-essence nécessaires pour l'incorporation de bioéthanol : les importer revient à 5-10 € plus cher la tonne.

Enfin, le montant d'exonération fiscale du bioéthanol ne saurait diminuer à un point tel que, par unité énergétique, il soit davantage taxé que l'essence sans plomb. Ce montant ne peut donc descendre au-dessous de 18,72 €/hl (contre 37 actuellement). Ce seuil atteint, les progrès de productivité de la filière devraient bénéficier aux consommateurs.

ENVIRONNEMENT

UN NOUVEL OUTIL DE DIAGNOSTIC POUR GARANTIR PLUS VITE LA QUALITÉ DES EAUX

Lors du dernier Salon International de la Machine Agricole (SIMA), l'institut technique des céréaliers, ARVALIS-Institut du Végétal, a beaucoup communiqué sur les services de diagnostic qu'il a mis au point pour garantir la protection de l'environnement dans la conduite des cultures. L'un des plus récents, qui a fait l'objet d'opérations-pilote au cours des années antérieures, s'appelle AQUAVALLEE®. Il consiste à identifier dans un bassin versant, en utilisant les ressources de l'imagerie aérienne et satellitaire, les zones où existent des possibilités de transfert des produits phytosanitaires vers les eaux souterraines ou superficielles, par ruissellement, drainage ou infiltration.

Ce résultat est obtenu en assemblant, selon un système d'interprétation mis au point par ARVALIS, des données manipulées par la société GEOSYS (données sur les utilisations des sols, sur leur nature, sur leur relief, sur l'hydrographie). Des cartes de zonage des possibilités de transferts ainsi identifiées permettent de percevoir immédiatement où il est prioritaire de procéder à des diagnostics sur les exploitations (diagnostics AQUAPLAINE®), avec délivrance éventuelle de recommandations telles que aménagements parcelaires, modifications de périodes d'application de produits ou adaptation des pratiques de travail du sol.

FINANCE

LES CÉRÉALISERS AVEC GEOSYS, UN LEADER DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Unigrains, l'établissement financier des céréaliers est devenu partenaire de la société toulousaine GEOSYS, spécialiste au niveau mondial des systèmes d'information géographique ainsi que de l'imagerie satellitaire et aérienne destinés à la gestion des surfaces agricoles et forestières. Créée en 1987, GEOSYS, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 2,4 millions d'€ en 2004 et qui possède une filiale aux Etats-Unis, souhaitait augmenter ses fonds

propres afin de rééquilibrer sa structure financière et de développer de nouveaux produits et services.

La capacité de GEOSYS à fournir des images des exploitations et son aptitude à les interpréter agronomiquement débouchent sur la mise au point d'outils d'aide aux agriculteurs dans divers domaines : par exemple, gestion de la mise en œuvre de la PAC (déclarations d'utilisation des parcelles), prise de décision dans la conduite des cultures, mise en œuvre de la traçabilité de la production. A plus grande échelle, GEOSYS délivre des estimations des surfaces cultivées et des récoltes. Elle fournit également des informations nécessaires à la gestion de l'espace rural et de l'environnement.

Parmi ses clients, GEOSYS compte plusieurs grands groupes internationaux industriels, la FAO, l'ONU, la Commission européenne, l'ONIC, ARVALIS, des Chambres d'Agricultures, des sociétés d'amont et d'aval de l'agriculture, le ministère de l'Environnement et des Agences de l'eau.

INFOCHIFFRES

UE : % DES RÉCOLTES DE CÉRÉALES 2004 DIRIGÉES VERS LES STOCKS PUBLICS

Par pays, blé tendre, orge et maïs offert à l'intervention

| | Récoltes | Stockage public | | Récoltes | Stockage public |
|---------------|------------|-----------------|--------------|------------|-----------------|
| 1) Hongrie | 15 463 300 | 27,3% | 7) Pologne | 15 160 000 | 4,6 % |
| 2) Slovaquie | 2 754 000 | 18,1 % | 8) Belgique | 2 866 000 | 4,1 % |
| 3) R. tchèque | 6 780 000 | 15,9 % | 9) France | 64 326 000 | 3,5 % |
| 4) Lituanie | 2 215 000 | 11,4 % | 10) Suède | 4 067 000 | 1,8 % |
| 5) Allemagne | 42 375 000 | 9,9 % | 11) Danemark | 8 509 000 | 1,1 % |
| 6) Autriche | 4 379 000 | 7,4 % | 12) Autres | 67 630 000 | 0,2 % |

Source : ONIC au 12/05/05

PRÉVISIONS DE RÉCOLTE MONDIALE DE BLÉ POUR 2005

Selon les prévisions du Conseil International des Céréales publiées fin avril, les récoltes mondiales de blé diminueraient de 3,5% durant la campagne 2005/2006 (1/7/05-30/6/06), les surfaces récoltées étant stables et les rendements devant revenir à la normale.

Avec 601,5 millions de tonnes, la production mondiale de blé serait légèrement inférieure à la consommation, évaluée à 605 Mt. Ces prévisions peuvent beaucoup évoluer, notamment dans les grands pays producteurs de l'hémisphère Sud, qui récolteront fin 2005 début 2006.

Récolte de blé par grandes zones (millions de tonnes)

| | 2005 | 2004 | | 2005 | 2004 |
|----------------|-------|-------|---------------|-------|-------|
| Europe | 143,8 | 152,7 | Proche Orient | 35,2 | 39,7 |
| UE à 25 | 129 | 136,1 | Turquie | 17 | 17,7 |
| CEI | 81,2 | 86,3 | Iran | 11 | 13,5 |
| Russie | 41,5 | 45,3 | Extr. Orient | 194 | 188,9 |
| Ukraine | 16,7 | 17,5 | Chine | 92 | 91 |
| Kazakhstan | 11 | 10 | Inde | 75 | 72,1 |
| Nord et Centre | 82,6 | 87,5 | Pakistan | 20 | 19 |
| Amérique | | | Afrique | 20,5 | 21,5 |
| Canada | 24 | 25,9 | Egypte | 6,6 | 7 |
| USA | 56 | 58,7 | Maroc | 5 | 5,5 |
| Sud Amérique | 21,9 | 25,3 | Australie | 22 | 20,4 |
| Argentine | 14,5 | 16 | | | |
| Brésil | 4,7 | 6 | TOTAL | 601,5 | 623,7 |

Source : CIC 27/04/05

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.